



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Université
d'ORLÉANS

Procès-Verbal : Commission Formation et de la Vie Universitaire

Formation Plénière

Séance du lundi 7 avril 2025

PV du CFVU relu et validé par :

☒ DGSA : Mme Caroline Lorient

☒ Vice-Président CFVU : M. Sébastien Ringuedé

A faire valider lors de la séance du : lundi 2 juin 2025

Membres élus de la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique :

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain	X		
Monsieur	BARTOUT Pascal	X		
Madame	BEGUIN-VINCENT Geneviève	X		
Madame	BELAYACHI Naïma		X	
Madame <i>Madame</i>	BEN SAAD Cyrine (Titulaire) <i>BAYSAL Evin (Suppléante)</i>		X	M. LECLERCQ Vincent
Monsieur <i>Madame</i>	BENELCAID Ziyad (Titulaire) <i>MOK Julienne (Suppléante)</i>	X		
Monsieur	BENSAID Abdelkrim		X	
Monsieur <i>Madame</i>	BOUDES Alexis (Titulaire) <i>DOUDJEDID Agnès (Suppléante)</i>	X		
Monsieur	CARBONNELLE Etienne	X		
Madame <i>Monsieur</i>	COLAFRANCESCO-BOURGEON Léa (Titulaire) <i>GUILLONEAU Hugo (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	DI NALLO Bruno	X Départ 16h40		
Madame	ETEVEZ Laure		X	
Madame	FROMONT HANKARD Gaëlle		X	
Madame <i>Monsieur</i>	GUEYE Binta (Titulaire) <i>TSAGNELET Exauce (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	GUILLOT-HANSMETZGER Mathéo (Titulaire) <i>Poste vacant (Suppléant)</i>		X	
Madame	IBARGUEN-VARGAS Nylza Yadira	X		
Madame <i>Madame</i>	IKOKO Jacquel (Titulaire) <i>LEBRIZE Lison (Suppléante)</i>	X		
Madame	INGARAO Aurore		X	
Monsieur <i>Madame</i>	JAFFRE Raphaël (Titulaire) <i>LABONNETTE Lucie (Suppléante)</i>	X		
Monsieur <i>Madame</i>	LECLERCQ Vincent (Titulaire) <i>ALAMELOU Emma (Suppléante)</i>	X		
Monsieur <i>Monsieur</i>	LEFORT Hugo (Titulaire) <i>PAULY Hugo (Suppléant)</i>		X	Mme IKOKO Jacquel
Madame	LEPEINTRE Angélique	X		
Madame	LOTH Karine	X		
Madame	LOUBERE Stéphanie	X Départ 16h31		
Monsieur	MALRIEU Florent		X	M. RINGUEDE Sébastien
Monsieur <i>Madame</i>	MCLAUGHLAN Gérard (Titulaire) <i>BOIN Maélys (Suppléante)</i>	X		
Monsieur <i>Madame</i>	MERMILLOD Sébastien (Titulaire) <i>VANG Elisabeth (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	MIGUEL Fabrice		X	Mme IBARGUEN-VARGAS
Monsieur	MORIN Richard	X		
Madame	NARCISSE Sophie	X Départ 16h29		
Monsieur	ONNEE Stéphane	X		
Madame	PELLATI Annick	X		
Madame <i>Monsieur</i>	PHILIPPE Mélody (Titulaire) <i>MEDEIROS DA RESSURREICAO Danilo (Suppléant)</i>		X	

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Madame	RABAUD Isabelle	X		
Madame <i>Monsieur</i>	RAYMOND Fleur (Titulaire) <i>LERAY Yoann (Suppléant)</i>		X	M. MCLAUGHLAN Gérard
Madame	RENAUD Juliette	X		
Monsieur	RINGUEDE Sébastien	X		
Madame	SIEGWALD Solange	X		
Monsieur <i>Madame</i>	TRAORE Pierre-Keleti (Titulaire) <i>QUINTAINE Manon (Suppléante)</i>	X		
Monsieur <i>Madame</i>	ZONGO Abdoul-Aziz (Titulaire) <i>OUCHQIR Rim (Suppléante)</i>		X	Mme MOK Julienne

Art 27 des statuts de l'université (CAc) qui s'applique à la CFVU

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CFVU	40	40	20	14

En début de séance : Nombre de présents : 24 / Procurations : 6 / Total votants : 30.

Invités à la séance (par ordre alphabétique) :

- Mme Valérie AUFRERE, Directrice adjointe DEVE
- M. Alexis BOCHE, Responsable du service vie associative et de la citoyenneté étudiante
- Mme Martine BODUSSEAU, Responsable administratif du SSU
- M. Fabrice FITZÉ, Directeur DEVE
- Mme Gladia FOFANA-GODARD, Secrétaire de séance
- Mme Caroline LORIOT, DGSA FVE
- Mme Nathalie MAGNERON, Directrice de l'INSPÉ
- M. Etienne PANCHOUT, Responsable formation et chargé de mission Formations paramédicales
- M. Luc VAN COUWELAAR, Directeur DOIP

Le quorum étant atteint, M. Sébastien RINGUEDE, le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire, ouvre la séance à 14h01.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Vice-président CFVU annonce le report du point d'information n° 4, « Une vie étudiante et de campus dynamique : structures & dispositifs. »

Le Vice-président CFVU interroge les membres présents pour déterminer s'il y a des questions diverses à traiter en fin de séance.

M. McLaughlan évoque le mail du 1^{er} avril émis par le Président, en demandant à l'avenir d'éviter d'aborder des sujets qui suscitent un grand stress chez les étudiants, notamment en promettant la gratuité des transports en commun.

Le Vice-président informera le Président que son mail du 1^{er} avril n'a pas été très apprécié auprès des étudiants et de certains personnels de l'université. Il ajoute que la gratuité des transports est un sujet sérieux. À Bourges et à Châteauroux, il y a un dispositif de gratuité des transports qui est très appréciable.

En l'absence de question, le Vice-président CFVU propose de débiter la séance.

1. [Information] Bilan des candidatures Parcoursup.

Le Vice-président invite M. Luc VAN COUWELAAR, Directeur DOIP, à présenter ce point.

Les dépôts de candidatures via Parcoursup se sont clôturés au 2 avril 2025. Le directeur de la DOIP présente un bilan chiffré de l'ensemble des candidatures par composantes et par formation. On retrouve principalement des données qui indiquent le nombre de vœux l'année N-1, le nombre de vœux émis en 2025 et le nombre de vœux confirmés.

Le taux de vœux confirmés, qui correspond à la corrélation entre le vœu émis et le vœu confirmé, est relativement bon dans l'ensemble. Ce qui suggère que les choix saisis et validés par les futurs étudiants sont intentionnels. Il y a eu une diminution des candidatures pour certaines formations par rapport à l'année précédente, mais pour l'instant, ces données ne sont pas significatives.

Le Vice-président souligne que bien, qu'il y ait un nombre important de candidatures, tous les candidats auront une proposition de formation (sauf pour le parcours Anglais-Japonais) en raison de désistements et des procédures complémentaires. Pour quelques formations notoirement en tension depuis quelques années (Licence LEA Anglais / Japonais, Licence STAPS par exemple), il subsiste un risque que des lycéens ne reçoivent pas de proposition.

Les commissions d'examens des vœux prendront connaissance des candidatures à partir du 8 avril jusqu'au 28 mai 2025.

→ [Bilan Parcoursup en annexe.](#)

M. Bartout :

Actuellement, la demande de soutien n'est pas visible sur la plateforme. Quelle est la cause de ce dysfonctionnement ?

Mme Aufrère :

Les autorisations nécessaires pour créer la réponse « oui si » n'ont pas encore été fournies par Parcoursup.

Le Vice-président indique des difficultés de communication, le temps de réponse est souvent très long au niveau du Ministère, malgré plusieurs relances.

M. Bartout exprime sa satisfaction quant à la sélection des parcours Minerve, les étudiants obtiennent d'excellents résultats.

2. [Information] Bilan des candidatures Trouver Mon Master (TMM).

Le Vice-président CFVU présente ce point d'information.

Il débute son analyse en indiquant que l'on constate une croissance de 5% des candidatures confirmées entre la rentrée 2024 (avril 24) et la rentrée 2025 (mars 25).

→ Bilan TMM en annexe.

INSTANCE CFVU

3. [DÉLIBÉRATION] Relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 10 mars 2025.

Le Vice-président soumet au vote le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 10 mars 2025 :

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

Vote de la Commission : Le relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 10 mars 2025 est adopté.

VIE ETUDIANTE

4. [Information] Une vie étudiante et de campus dynamique : structures & dispositifs. *Reporté à la prochaine CFVU*

5. [Information] Rapport d'activité du Service de Santé Universitaire (SSU).

Le Vice-président invite M. Martine BODUSSEAU, Responsable administratif du SSU, à présenter ce point.

Le SSU a pour objectif principal d'accueillir les étudiants au sein d'une équipe pluridisciplinaire et de prendre en charge les diverses problématiques dans les domaines suivants :

- Le suivi médical : consultation médicale (médecin, dentiste, dermatologue...)
- La prévention : ateliers à thème, journée santé, permanences....
- La santé mentale : consultation Psychologue (problématiques liées aux études, isolement, dépression...)
- Le suivi social : Rdv auprès de l'assistante sociale (logement, précarité alimentaire...)

Le SSU est implanté sur 3 sites, Orléans, Bourges, Chartres et prochainement à Châteauroux. Des recrutements sont en cours pour le site de Châteauroux. Un appel est lancé pour un médecin, un infirmier(e), un(e) psychologue et particulièrement pour un poste de Médecin-Directeur (poste vacant depuis plusieurs années malgré la forte volonté de l'établissement de le voir pourvu)

Mme Bodusseau présente quelques chiffres. On constate que le nombre de consultations et le nombre de consultations par spécialiste connaissent une forte progression, surtout en ce qui concerne la consultation chez le psychologue.

Mme Bodusseau, nous informe des actualités du SSU, des permanences supplémentaires (dentiste, psychologue), la possibilité de se faire vacciner, une communication récente sur les réseaux sociaux ainsi que la nouvelle UEL Santé Publique.

Point Réforme : Le projet de transformation du SSU en Service de Santé Étudiant (SSE) a pour objectif d'accueillir tous les étudiants de l'enseignement supérieur dans les villes où l'université d'Orléans est implantée. Ce projet est en cours de réalisation et en attente de la totalité du financement.

Mme Bodusseau conclut en mettant l'accent sur l'importance de sensibiliser les étudiants aux actions menées par le SSU.

Le Vice-président mentionne que lors des réunions de rentrée, les informations relatives à l'environnement des étudiants sont souvent noyées dans la masse.

Mme Bodusseau explique que les étudiants sur les sites éloignés connaissent moins le SSU. Ils ont initié des journées d'accueil avec les personnels des composantes (secrétaires de filières, personnels de scolarité, enseignants) afin d'expliquer les missions du SSU et de relayer l'information auprès des étudiants. Les journées à thèmes sont très fréquentées et les réseaux sociaux sont également un moyen efficace de se faire connaître.

6. [Information] Présentation du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE).

Le Vice-président invite M. Alexis BOCHE, Responsable du service vie associative et de la citoyenneté étudiante, à présenter ce point.

M. Boche présente le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE). Ce fond permet d'aider au financement de **projets bénévoles** (*pas de projets incluant une notation dans le cursus de l'étudiant*) émanant des associations étudiantes de l'université d'Orléans.

Les critères d'éligibilité sont assez stricts, par exemple sont exclus les projets destinés à la promotion interne d'une filière de formation ou d'une composante, ou encore les projets restreints aux étudiants d'une seule filière. Depuis janvier 2024, le FSDIE accompagne les galas associatifs étudiants à raison d'une filière ou d'une composante et par année universitaire.

Les étudiants élus sont informés régulièrement de la vie institutionnelle de l'établissement, mais aussi des éléments en lien avec le FSDIE, l'objectif étant de se tenir informé et de diffuser l'information autour de soi.

M. Boche explique la constitution de la commission FSDIE. Elle se réunit quatre fois par an, afin d'auditionner tous les porteurs de projets. Les informations concernant les subventions accordées aux associations étudiantes sont rendues publiques. Vous pouvez les consulter sur le site de l'université rubrique FSDIE.

M. Boche présente un bilan chiffré couvrant la période allant de 2018/19 à 2023/24, mettant en évidence des projets subventionnés et des montants de subventions en forte augmentation.

On compte 125 associations étudiantes actives au sein de l'établissement. Le montant moyen des subventions accordées est de mille euros. Au top 3, des projets subventionnés à plus de quatre mille euros, on retrouve : l'association sportive d'Orléans, Radio Campus et l'organisation du festival ÔFestôche.

M. Boche explique qu'il y a un excellent retour des responsables des associations concernant le suivi administratif et financier des fonds perçus par les associations.

La prochaine commission FSDIE aura lieu, le jeudi 22 mai 2025.

Mme Rabaud

Les subventions accordées en conseil de gestion des composantes sont-elles complémentaires aux subventions FSDIE ?

M. Boche :

Cela peut être le cas, les responsables des associations sont d'ailleurs encouragés à solliciter des partenaires financiers autres. En ce qui concerne les composantes le retour n'est pas systématique et n'est forcément favorable car les types de projet sont différents et donnent souvent lieu à une notation dans le cursus.

Le financement des projets associatifs des étudiants est assuré principalement par le FSDIE. Ils peuvent également solliciter d'autres partenaires tels que le CROUS, les collectivités locales ou des dispositifs départementaux ou régionaux. Cela est accueilli de manière favorable par la commission.

Mme Narcisse :

Suite aux récents événements dans les actualités, (*ancien étudiant de la faculté de médecine de Tours, accusé d'agressions sexuelles sur plusieurs autres étudiantes lors d'événements festifs associatifs*), est-ce qu'il y a des sanctions prévues en ce qui concerne le financement des événements festifs de l'université ?

Le Vice-président explique que nous alertons les étudiants et nous sommes très vigilants avec les événements festifs à Orléans. Nous ne prévoyons pas de sanctions dans ce cadre pour le moment.

M. Boche :

Chaque bureau associatif étudiant qui demande une subvention doit suivre une session de formation annuelle interne sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, conformément à la charte des associations étudiantes.

Nous avons l'intention d'aller plus loin dans la prévention, en travaillant en étroite collaboration avec le SSU et l'association APLÉAT. L'objectif est de prévenir et de savoir reconnaître les produits qui circulent en soirée, ainsi que les comportements à adopter face à une situation inhabituelle et risquée.

Nous sommes attentifs à ce genre de situations et nous invitons toute personne témoin ou victime à saisir la cellule lutte contre les violences sexistes et sexuelles de l'université.

Pour revenir au financement des galas, nous contribuons entre autres pour les éthylotests, couvercle de verre, le dispositif SAM....

7. [Avis] Propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE (Commission du 20 mars 25).

Le Vice-président invite M. Alexis BOCHE, Responsable du service vie associative et de la citoyenneté étudiante, à présenter ce point.

La commission FSDIE du 20 mars 2025 a abouti à la sélection de 21 projets, pour un montant total de 51 840€. Un certain nombre de galas sont visibles car nous approchons de la fin de l'année universitaire. Parmi les événements inhabituels on peut noter le cycle de conférences sur le droit public et l'intelligence artificielle, ou encore la participation aux jeux carabympiques...

Le Vice-président soumet au vote les propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE :

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable unanime sur les propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du FSDIE.

8. [Avis] Dossier d'accréditation du 2^{ème} cycle des études de médecine.

Le Vice-président explique qu'il doit de nouveau soumettre au vote le dossier d'accréditation de médecine qui a été présenté à la CFVU du 10 mars 2025. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, nous faisant part de l'absence de la maquette de la 6^{ème} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM 3) qui est principalement consacrée aux stages.

→ La maquette pédagogique est jointe en annexe

Le Vice-président soumet au vote la maquette de formation du DFASM 3 du dossier d'accréditation du 2^{ème} cycle de médecine :

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

Vote de la Commission : La maquette de formation DFASM 3 du dossier d'accréditation du 2^{ème} cycle de médecine sont approuvées à l'unanimité des votants.

Départ de Mme Narcisse - 16h29

Départ de Mme Loubère - 16h31

9. [Avis] Dossier d'accréditation de l'INSPÉ CVL.

Le Vice-président invite Mme Nathalie MAGNERON, Directrice de l'INSPÉ CVL à présenter ce point.

Mme Magneron commence en soulignant que cette accréditation concerne à la fois les formations et la composante pour la période 2025-2028. Le dossier d'accréditation comprend l'évaluation de la gouvernance, du bilan de fonctionnement et de l'offre de formation de l'INSPÉ.

Pour la période de 2018-2022, la demande d'accréditation complète de l'INSPÉ, anciennement ESPE, était exclusivement axée sur la formation à cause de la réforme de la formation des enseignants en 2021.

Après avoir soumis le dossier d'accréditation à la DGESIP (MESR), nous avons été informés de son refus auprès du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) en raison d'une nouvelle réforme à venir. Par conséquent l'évaluation portera uniquement sur la gouvernance et le fonctionnement de l'INSPÉ.

Une nouvelle demande d'accréditation des formations devra être soumise pour l'offre de formation de 2026-2027.

L'INSPÉ sort d'une période d'adaptation, de restructuration et de conception de formations. Entre la transformation de ESPE en INSPÉ, la crise sanitaire, 3 administrations provisoires, des annonces successives de réforme depuis 2023.

Les instances de l'INSPÉ, le conseil d'orientation scientifique et pédagogique et le conseil de l'institut sont dans une démarche participative et collaborative afin de mieux s'articuler.

▪ **Formation**

Les inscriptions pour le Master MEEF 1^{er} degré se font à l'université d'Orléans et gérées par l'INSPÉ. Pour les formations de Master du 2nd degré, les inscriptions sont effectuées en fonction du site d'accueil, soit à l'université/INSPÉ d'Orléans, soit à l'université/ INSPÉ de Tours.

Les capacités d'accueil sont votées par le conseil de l'institut de l'INSPÉ uniquement pour les formations MEEF portées par l'université d'Orléans.

▪ **Suivi des apprenants et la démarche qualité**

Deux fois par an, le conseil de perfectionnement se rassemble pour discuter des améliorations des dispositifs des formations MEEF.

Un point à développer, porte sur le suivi des apprenants pour comprendre pourquoi certains étudiants abandonnent après avoir réussi leurs examens. Des enquêtes seront menées pour évaluer les programmes d'enseignements et l'organisation des formations.

▪ **L'équipe**

Elle est pluricatégorielle, elle se compose d'enseignants du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Il est impératif de respecter un quota de 33% d'enseignants qui doivent être à la fois présents sur le terrain et intervenir à l'INSPÉ.

▪ **Conception et mise en œuvre des formations**

Focus sur la construction d'un continuum de formation

- ❖ Unités d'enseignement d'ouverture et des modules d'ouverture
- ❖ Parcours métiers de l'enseignement intégrés aux licences
- ❖ Parcours préparatoire au professorat des écoles
- ❖ Unités d'enseignement de préparation concours en licence

Focus sur l'ouverture vers d'autres métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation

- ❖ Stage d'ouverture
- ❖ Modules d'ouverture
- ❖ Stage autre que l'Education Nationale
- ❖ Stage à l'étranger

Focus sur le développement partenarial à l'international

- ❖ Attribution de bourses supplémentaire
- ❖ Référent Relation Internationale RI dans chaque centre INSPÉ
- ❖ Semestre à l'international (ISTEP)
- ❖ Préparation au Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Etranger (CAPEFE)

Focus sur l'approche par compétences

Des maquettes mettent en interaction les savoirs, savoir-faire et savoir-être en lien avec le référentiel de compétences.

Nous la mettons en avant lors des évaluations, par exemple en évaluant plusieurs UE au lieu d'une seule. Nous nous assurons également de mettre en place la progressivité dans les compétences, comme les attentes en fin de parcours de formation M1/M2 inscrites dans les bulletins de visite. Plusieurs dispositifs sont articulés autour des compétences tel que, l'analyse de pratiques et de situation, l'école inclusive, le mémoire...

▪ **L'offre de formation actuelle**

➤ **4 mentions du master MEEF**

- ❖ MEEF premier degré
- ❖ MEEF encadrement éducatif
- ❖ MEEF pratiques et ingénierie de la formation
 - M1 parcours enseignement spécialisé
 - M1 parcours formation de formateurs
 - M2 parcours ingénierie de la formation à distance
 - M2 parcours publics en situation de vulnérabilité
- ❖ MEEF second degré
 - Physique- chimie (UO et UT) - EPS (UO)
 - Mathématiques (UO et UT) - SVT (UO)
 - Lettres (UO et UT) - Anglais (UO et UT)
 - Histoire-géographie (UO et UT) - Espagnol(UO et UT)
 - Musique et musicologie (UO et UT)

➤ **Fonctionnaires stagiaires à 50%**

- DIU 1^{er} degré
- DIU 2nd degré
- DIU CPE
- Module écrit réflexif

➤ **Fonctionnaires stagiaires à 100%**

- 1 QPP(12H)
- APP
- 4 journées - CPE stagiaires
- 12 à 16 jours - stagiaires 1D

➤ **Préparation agrégation interne EPS**

➤ **Préparation et certification CAPEFE**

➤ **Formation des tuteurs**

▪ **Mise en œuvre de l'alternance et des stages**

On retrouve différents types de stage en fonction du statut de l'apprenti. Ils sont accompagnés d'un tuteur INSPÉ et d'un tuteur de terrain.

- Stage d'observation et de pratique accompagnée
- Stage Alternant (contrat avec un employeur)
- Stage d'assistant d'éducation
- Stage d'ouverture

Une réflexion devra être menée concernant dans le cadre de l'accréditation autour des lieux d'affectation pour les stagiaires et les étudiants et la mise en place de la découverte de l'ensemble des secteurs scolaires (collège, lycée et lycée professionnel).

▪ **Place de la recherche et de la réflexivité**

Une grande disparité a été observée pour le 2nd degré d'un parcours à l'autre dans le domaine de la Recherche. Nous recommandons d'harmoniser les plages horaires consacrées à la recherche et à la réflexivité. Dans le but de mettre en avant les différents travaux de recherche et de réflexion, nous avons opté pour des sujets en lien avec les laboratoires.

Le Vice-président soumet au vote le dossier d'accréditation de l'INSPÉ CVL.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable au dossier d'accréditation de l'INSPÉ CVL.

10.[Avis] Proposition d'une option Pédagogie en Sciences de la Santé (P2S) dans le M2 Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF).

Le Vice-président invite M. Etienne Panchout, Responsable de la formation et Mme Nathalie MAGNERON, Directrice de l'INSPÉ CVL à présenter ce point.

Dans le cadre du Master 2 Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF), l'INSPÉ propose d'intégrer une option supplémentaire au Master Pédagogie en Sciences de la Santé (P2S).

L'arrivée de la faculté de médecine et d'éventuelles nouvelles formations en santé en plus de la Formation Kinésithérapie ont entraîné des questionnements sur une formation en pédagogie appliquée en santé.

Nouvelles formations à la rentrée Master MEEF – mention PIF

➤ Option M2 : pédagogie des sciences pour la santé (P2S)

Contexte - public
❖ création du département de médecine,
❖ étudiants et professionnels de la santé.
Objectifs
❖ Former des professionnels capables de réfléchir collectivement aux défis pédagogiques et cliniques de leurs pratiques.
❖ Comblent un manque de formation sur ce sujet en région Centre Val de Loire.
❖ Développer la recherche en pédagogie appliquée aux sciences pour la santé.
❖ Développer les compétences liées à l'apprentissage de la supervision clinique, du tutorat de stage, et de la gestion des responsabilités éducatives dans les formations en santé.

www.univ-orleans.fr

UE34 et 44		
	Semestre 3	Semestre 4
Penser le raisonnement clinique	3HTP - présentiel 8HTD - FOAD	2HTD - FOAD
Observer le raisonnement clinique	6HTP - présentiel 6HTD - FOAD	6HTD - FOAD
Analyser le raisonnement clinique	4HTD - FOAD	3HTP - présentiel 6HTD - FOAD
Evaluer le raisonnement clinique : Des outils pour évaluer en santé	12HTD - FOAD	3HTP - présentiel 4HTD - FOAD
Evaluer le raisonnement clinique : Le développement professionnel en santé		12HTD - FOAD
Total	9HTP présentiel 30HTD FOAD	6HTP présentiel 30HTD FOAD

Option Parcours Pédagogie en sciences pour la santé (P2S)

En distanciel :

- Chaque lundi soir de 18h à 20h (Teams)
- 23 CV

+ 2 journées en présentiel

Penser le raisonnement clinique

Observer le raisonnement clinique

Analyser le raisonnement clinique

Evaluer le raisonnement clinique

www.univ-orleans.fr

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université
d'ORLÉANS

Le Vice-président soumet au vote l'option P2S dans la formation du Master 2 PIF :

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	40

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	6
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	28
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable au vote de l'option P2S dans la formation du Master 2 PIF.

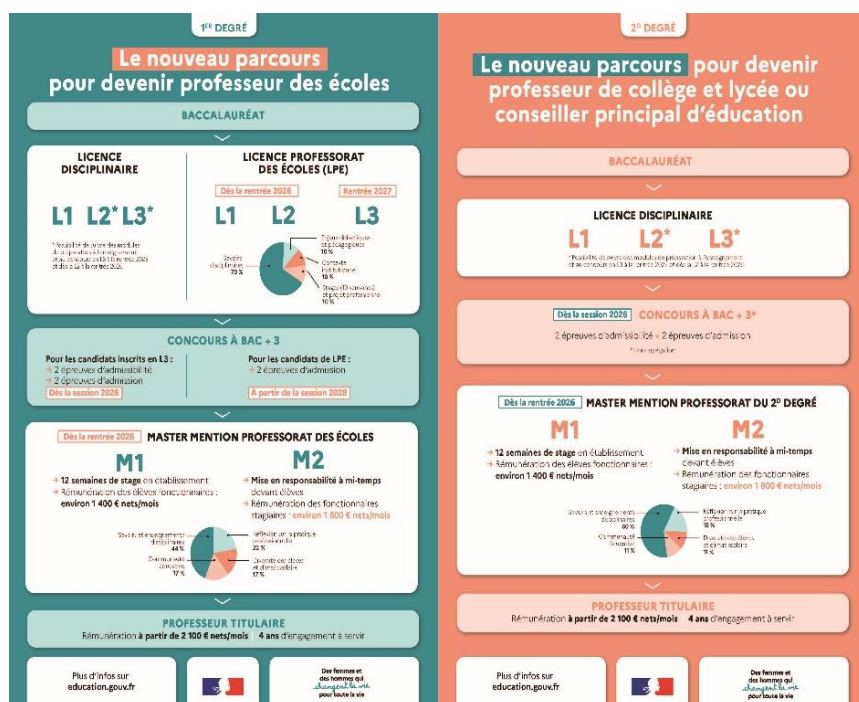
Départ de M. Di Nallo - 16h40

QUESTIONS DIVERSES

Information : Réforme de la Formation initiale des professeurs 28 mars 2025

Suite au discours de la Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur ce qu'il faut retenir :

- Ouverture d'une Licence universitaire pour devenir professeur des écoles,
- Des modules de préparation pendant les licences disciplinaires,
- Le concours de recrutement de professeur des écoles dès le bac+3,
- Les concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et de conseiller principal d'éducation,
- Un nouveau statut attractif pour les lauréats des concours,
- Deux années de formation en master.



Le Vice-président préfère ne pas faire de changements immédiats dans les maquettes de formation et patienter jusqu'au vote définitif de la réforme.

Mme Loth :

Comment mettre en pratique des cours en distanciel dans le domaine de la science expérimentale ?

Mme Magneron :

Le MESR proposera les sujets des programmes et des modules en mode entraînements type zéro.

M. Bartout :

- 1) Une dotation supplémentaire était-elle prévue dans le cadre de cette nouvelle réforme ? Cela entraînera-t-il la fermeture de certaines formations ?
- 2) Les cours disciplinaires en Licence Professeur des Écoles (LPE) seront-ils gérés de manière non partagée par l'INSPÉ ou seront-ils mutualisés avec d'autres licences existantes ?
- 3) Quelle sera la procédure d'orientation progressive des étudiants qui rejoindront la LPE ?

Le Vice-président :

- 1) Aucune dotation supplémentaire n'est annoncée dans le cadre de cette nouvelle réforme. Les LPE seront gérées par l'INSPE. La part disciplinaire au niveau Master risque de diminuer, ce qui entraînera un déport des heures. On ne parle pas encore de fermeture de la formation.
- 2) Les enseignements seront spécifiques à l'INSPÉ et liés aux savoirs attendus des professeurs des écoles.
- 3) En raison de leur caractère très spécifique, ce parcours de formation rendra difficile l'orientation progressive et les possibilités de réorientation des étudiants. C'est un parcours en cinq années (3 ans de licence et 2 années de master) pour lequel vont opter les étudiants qui s'engageront dans une LPE. Cela peut constituer un obstacle pour certains étudiants.

M. Leclercq :

- 1) Y a-t-il des places réservées pour les étudiants du Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) en 2ème année de LPE ?
- 2) Qu'en est-il du rattrapage en cas de changement de programme du parcours PPPE ?

Mme Magneron :

- 1) Il y a une discussion en cours à ce sujet et deux possibilités se présentent. La première option est de poursuivre le parcours de formation PPPE. L'option 2 est vers laquelle on s'oriente, les étudiants inscrits en PPPE ayant validé leur année d'intégreront LPE. La rentrée 2026 verra l'ouverture simultanée de la LPE première et deuxième année.
- 2) Les enseignants s'adapteront en fonction du public afin de les préparer au mieux aux différents examens.

Information : Réglementation des études et la motion « arrêt menstruel »

Le Vice-président nous informe qu'une réflexion est déjà en cours sur ces deux points.

Le Vice-président indique que l'arrêt menstruel sera encadré par la réglementation des études. Notons déjà qu'un passage obligatoire par le SSU pour obtenir un justificatif d'absence en cas de dysménorrhée est absolument impossible. L'université de Clermont-Ferrand a développé une application de gestion de ces absences que nous envisageons d'adopter. Nous attendons le retour d'expérience.

Le vice-président indique que la réglementation générale des études et la charte des examens sont accessibles en ligne sur le site de l'université. Le vice-président invite les élus de la CFVU à formuler des suggestions pour améliorer ou clarifier la réglementation des études. Ces points d'informations feront l'objet de débats à nouveau lors de la prochaine CFVU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h03.

Le Vice-président Commission Formation et Vie
Universitaire

Sébastien RINGUEDE

